

Deux stations à la loupe de la chambre régionale des comptes

Dans un rapport sur le syndicat mixte qui gère Auron et Isola, elle souligne une «apparente bonne santé financière,» mais note que les contribuables portent les stations à bout de bras

Ce n'est pas franchement un brûlot qu'a publié hier la chambre régionale des comptes. Son rapport d'observations définitives sur la gestion, de 2007 à 2015, du Syndicat mixte des stations du Mercantour (SMSM), est plus fait de remarques que de vraies remontrances.

Depuis 2001, le syndicat assure, en effet, la gestion et le développement des remontées mécaniques d'Isola 2000 et d'Auron. Il est présidé, depuis 2012, par Christian Estrosi.

Que faut-il retenir de ce document de 78 pages qui laisse le sentiment que la chambre a fouillé dans les moindres recoins ? Qu'il note une «apparente bonne santé financière, relativement rare chez les organismes exploitant des stations de ski». Fouillant plus avant, le document estime, toutefois, cette santé économique «fragile».

La chambre relève ainsi que la moitié des ressources provient de la Métropole et du Département. Donc des contribuables. Le risque d'un désengagement d'une collectivité rendrait d'ailleurs les banques frileuses pour concéder de nouveaux emprunts.

Quant aux recettes de billetterie, «elles sont soumises aux aléas climatiques».

La dette en baisse

Contacté hier, M^e Thibault Pozzo di Borgo, du cabinet Talliance avocats, représentant le syndicat, souligne notamment que les



Le rapport de la chambre régionale des comptes a épluché huit ans de gestion du syndicat mixte des stations du Mercantour, Isola 2000 et Auron. (Photo illustration/archives Nice-Matin)

investissements ont permis «de se doter d'une capacité d'enneigement artificiel donnant l'opportunité d'ouvrir les stations d'Auron et d'Isola dès le 3 décembre, et ainsi de réaliser un chiffre d'affaires de plus de trois millions depuis l'ouverture».

Dans son rapport, la chambre salue, par ailleurs, la création d'une provision pour «risque de baisse de la fréquentation» (1 mil-

lion en 2015). Mais insuffisant, selon elle, pour «faire face à deux mauvaises saisons de suite». La chambre distribue des bons points, notamment le fait que «le syndicat a engagé une politique de réduction de sa dette». Il relève qu'elle a diminué de 11,5 millions d'euros «passant de 45,6 millions d'euros en 2009 à 35 M€ en 2014. Le syndicat a légèrement amélioré sa capacité de désendettement, qui

est passée de 5,1 années en 2009 à 4,8 années en 2014 et s'établit donc à un niveau satisfaisant.» Il note également une trésorerie «abondante, mais sous-utilisée».

L'indemnisation va être revue

Parmi les points négatifs relevés par la chambre (rapport en ligne sur son site Internet), «le système complexe et généreux d'indemnisa-

tion des riverains propriétaires de terrains sur le domaine skiable d'Auron».

La loi dite «Montagne» laisse en effet aux stations, depuis 1985, la possibilité d'instituer des servitudes, donc d'utiliser des espaces privés dans un but d'intérêt général. Et ce, sans bourse délier. Or, à Auron, ce n'est visiblement pas le choix opéré. On indemnise individuellement. Le rapport souligne que le syndicat «a opté pour une démarche transactionnelle, plus favorable aux propriétaires des parcelles incluses dans le domaine skiable, mais plus coûteuse pour lui». En 2014, ces indemnisations s'élevaient à 40 676 euros sur un budget global du syndicat de plus de 20 millions d'euros.

M^e Thibault Pozzo di Borgo reconnaît effectivement un système «archaïque» institué depuis des années. «Immédiatement après ces préconisations de la chambre, le syndicat a mandaté mon cabinet pour développer une stratégie foncière et mettre en œuvre l'instauration légale de la loi Montagne pour les parcelles susceptibles d'être concernées par ces servitudes». Le syndicat pourrait également avoir recours à des procédures d'expropriation.

Interrogé, Christian Estrosi estime que ce rapport «n'a relevé aucune anomalie sérieuse dans la gestion du syndicat et a donc confirmé le parfait emploi des deniers publics, notamment depuis ma nomination en qualité de président».

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

Cagnes: trois chevaux chutent, deux jockeys blessés

Carambolage hier à l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer, où trois chevaux sont tombés dans le dernier virage du grand prix de la ville de Nice. Il était 15 h 30. Deux jockeys ont été sérieusement blessés, et une jument est morte sur le coup dans ce steeple-chase.

Victoire Desjy avait été achetée voilà une quinzaine de jours par l'écurie Papot, pour qui elle courait pour la première fois. La jument, qui a raté son obstacle, est morte en tombant sur le dos, écrasant son jockey, Erwan Chazelle. Son pronostic vital n'était pas engagé hier, mais il est atteint d'un décollement de la plèvre et d'un pneumothorax. Il a été médicalisé sur place et évacué vers les ur-

gences de Pasteur 2 par les pompiers de Cagnes. Sa chute a provoqué celle de deux autres concurrents, Silver Axe, dont le jockey a été évacué vers l'hôpital de La Fontonne avec une épaule déboîtée, et Le But. Le jockey de ce dernier a été soigné sur place pour des blessures sans gravité. Cette course était la quatrième des sept épreuves du meeting d'hiver. Comble de malchance, Angelo Gasnier, le jockey qui aurait dû monter Victoire Desjy était tombé dans la première course. Il avait été évacué à la Fontonne pour divers traumatismes ne mettant pas son pronostic vital en jeu et avait donc été remplacé par Erwan Chazelle dans la 4^e course.

Selon Christian Atanian, de la fédération des courses du sud-est, ce type d'accident serait rare.

Ces épreuves demeurent cependant éminemment accidentogènes pour des chevaux lancés à 40 ou 45 km/h. Quant aux jockeys, ils portent des gilets aussi renforcés que des blousons de moto, qui limitent l'impact des chocs.

L'accident n'a pas empêché la course de s'achever: il s'est déroulé à 600 mètres de l'arrivée. Thomas Rouqueyrol, directeur de l'hippodrome, a confié hier que quatre jockeys avaient été accidentés au total dans la journée.

VALÉRIE ALLASIA
vallasia@nicematin.fr

Sortie de route mortelle à Drap hier

Une spectaculaire sortie de route s'est produite dimanche, vers midi, chemin de Croves à Drap. Après une embardée, une voiture avec deux personnes à bord a fait une chute de plus de cinq mètres. À l'arrivée des sapeurs-pompiers et du Smur, un octogé-

naire était sans vie. Il n'a pu être réanimé. Une femme de 68 ans, choquée, a été prise en charge et conduite à l'hôpital Pasteur 2. Les gendarmes sont chargés d'enquêter sur ce premier accident dramatique de l'année 2017.

Migrants: le parquet fait appel de la décision de relaxer le chercheur

Le parquet de Nice a décidé d'interjeter appel de la relaxe prononcée vendredi en faveur de Pierre-Alain Mannoni, poursuivi pour avoir convoyé des Érythréennes venues d'Italie. Lors du procès le 23 novembre de cet enseignant-chercheur de 45 ans, le procureur de la République avait requis une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis. Le tribunal correctionnel de Nice avait motivé sa relaxe vendredi en expliquant

que M. Mannoni avait agi «pour préserver la dignité et l'intégrité» des personnes et pouvait donc bénéficier de l'immunité accordée par la loi. Les juges, tout en rappelant que cette immunité donnée à titre humanitaire ne s'appliquait qu'à l'aide au séjour, l'ont étendue aux faits d'aide à la circulation, considérant que le transport lui-même de ces personnes était «le préalable indispensable à leur séjour couvert par l'immunité».



Pierre-Alain Mannoni avait comparu vendredi à Nice. (Photo Eric Ottino)